

# Barème d'honoraires maximums de transaction

Honoraires exprimés TTC en fonction du taux de TVA (20%)  
Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

Honoraires charges acquéreurs

## Montant net vendeur

## % honoraires

Entre 0 et 100 000 €

10 %, minimum de 5000 €

Entre 100 001 € et 150 000 €

8 %

Entre 150 001 € et 250 000 €

6 %

Au delà de 250 001 €

5 %

**Estimation :** 195 € TTC (Gratuité si mandat confié à notre agence)

**Terrain à bâtir :** 9 % avec minimum de 6000 € TTC

**Cave, stationnement :** Forfait de 4000 € TTC



## *Tarif des frais et honoraires de Location au 1er janvier 2026*

*Honoraires à la charge du locataire exprimé en fonction du taux actuel de TVA (20 %)*

Nous vous accompagnons dans votre recherche de location.  
Nous vous conseillons dans les différentes démarches administratives.

<b>BAUX D'HABITATION</b>	<b>Honoraires de location zone non tendue</b>	
	Incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail	8,07 € TTC du m <sup>2</sup>
	<b>Honoraires de location zone tendue</b>	
	Incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail	10,09 € TTC du m <sup>2</sup>
	<b>Frais d'état des lieux</b>	3,03 € TTC du m <sup>2</sup>

<b>BAUX CIVILS, COMMERCIAUX et PROFESSIONNELS</b>	<b>Négociation et rédaction d'acte :</b>	30 % HT du premier loyer annuel soit 36 % TTC
	<b>Renouvellement de bail :</b>	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18% TTC avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC
	Sans négociation :	12% HT du premier loyer soit 14,40 % TTC Avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC Et un maximum de 1400 € HT soit 1.680 € TTC
	<b>Avenant :</b>	
	Avec négociation :	15 % HT du premier loyer annuel soit 18 % TTC Avec un minimum de 750 € HT soit 900 € TTC Et un maximum de 1400 € HT soit 1.680 € TTC
	Sans négociation	450 € HT soit 540 € TTC
	<b>Frais de relance:</b>	
	Première relance :	50 € HT soit 60 € TTC
	Seconde relance :	59 € HT, soit 70.8 € TTC

<b>LOCATION DE GARAGE OU PARKING</b>	<b>Honoraires de location :</b>	150 € HT soit 180 € TTC
	<b>Frais de relance :</b>	
	Première relance :	40 € HT soit 48 € TTC
	Deuxième relance :	55 € HT, soit 66 € TTC

<b>FRAIS RECUPERABLES</b>	<b>Frais postaux :</b>	Tarif poste
	<b>Photocopie :</b>	minimum 4,20 € HT soit 5,04 € TTC
	<b>Frais d'avis d'échéance :</b>	5,83 € HT, soit 7,00 € TTC



## Tarif des honoraires au 1<sup>er</sup> janvier 2026 – Gestion privative

Honoraires à la charge du propriétaire bailleur exprimés en fonction du taux actuel de TVA (20 %)

Nous assurons les démarches administratives, juridiques, techniques et financières pour le compte du bailleur. Nous appelons les loyers et les charges, les recouvrons, établissons un compte rendu de gestion et une reddition mensuelle.

<b>HONORAIRES DE GESTION</b>	<p>Honoraires de base baux d'habitation, civils, professionnels, commerciaux et ruraux : Encaissements * :</p> <p>Frais administratifs par reddition :</p> <p>Honoraires de base garages et parkings :</p> <p>Prestations particulières de gestion :</p> <p>Versement dépôt de garantie au bailleur :</p> <p>Gestion d'un immeuble individuel :</p>	<p>6% HT, soit 7.2 % TTC Minimum de 480 € TTC par lot géré **</p> <p>6,00 € TTC</p> <p>10 % HT des encaissements. Minimum annuel 230 € TTC**</p> <p>Majoration des honoraires de base de 0,5 % HT Majoration des honoraires de 1,5 % HT</p>
<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	<p>Déclaration de travaux :</p> <p>Déclaration de sinistre :</p> <p>Gestion de sinistre :</p> <p>Assistance aux expertises ou à la livraison :</p> <p>Suivi des travaux courants :</p> <p>Travaux exceptionnels (&gt; 2000 €) :</p> <p>Diagnostics (DPE – CREP – SURFACE – AMIANTE) :</p> <p>A.N.A.H : constitution du dossier administratif – Etablissement de devis - Suivi de travaux :</p> <p>Constitution d'un dossier de contentieux à l'encontre d'un locataire :</p> <p>Suivi du dossier contentieux :</p> <p>Déclarations de revenus fonciers ou CRL :</p> <p>Déclaration de TVA :</p> <p>Congé à délivrer au locataire :</p> <p>Représentation aux assemblées générales :</p> <p>Honoraires de fin de mandat et restitution de dossier :</p>	<p>A la vacation (minimum 2) 60 € TTC à la vacation à la vacation inclus dans les honoraires de gestion 4.50 % TTC sur le montant des travaux</p> <p>DPE seul : 35 € TTC DPE + électricité / gaz / autre : 40 € TTC ERP : 50 € TTC</p> <p>à la vacation avec un minimum de 650 € TTC</p> <p>40 € TTC à la charge du bailleur à la vacation 80 € TTC 50 € TTC 190 € TTC à la vacation avec un minimum d'une vacation 200 € TTC, sauf vente du bien nos soins</p>
<b>HONORAIRES DE LOCATION</b>	<p>Baux d'habitation :</p> <p>Honoraires de location zone détendue**** :</p> <p>Honoraires de location zone tendue**** :</p> <p>Frais d'état des lieux d'entrée :</p> <p>Honoraires forfaitaires de commercialisation :</p> <p>Refacturation de frais spécifiques de publicité à la demande du bailleur</p> <p>Dépôt et suivi de dossier « Permis de louer »</p>	<p>8,07 € TTC du m<sup>2</sup> 10,09 € TTC du m<sup>2</sup> 3,03 € TTC du m<sup>2</sup> 127 € TTC **** du bailleur 110 € TTC</p>
<b>FRAIS RECUPERABLES</b>	<p>Frais de timbre postaux :</p> <p>Photocopie :</p>	<p>tarif poste 0,60 € la feuille</p>
<b>VACATION HONORAIRES</b>	<p>Heures ouvrables :</p> <p>Hors heures ouvrables :</p>	<p>115.00 € TTC 150.00 € TTC</p>

\*loyer, accessoires du loyer, charges, prestations, taxes locatives, fournitures individuelles,...) ; \*\* pour tout mandat conclu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; \*\*\*avec un minimum d'une vacation ; \*\*\*\*incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail ; \*\*\*\*\*Ces honoraires forfaitaires concernent nos frais de tenue de vitrine commerciale, l'établissement de listes de locations, nos insertions sur nos sites internet.